

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 5 – Jeudi 5 février 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Renonciation à la pratique du notariat

Par la présente, la Chancellerie d'Etat informe que Maître Amélie Brahier, notaire à Saignelégier, a renoncé à l'exercice de la profession de notaire dès le 31 décembre 2025.

Delémont, le 5 février 2026.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 janvier 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce caprine pour la période 2026-2030:

- M. Jean Leuenberger;
- M. Jean-François Vogel.

La présidence de la commission est confiée à M. Jean Leuenberger.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Jean-François Vogel.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 janvier 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce ovine pour la période 2026-2030:

- M. Théo Gerber;
- M. François Vogel;
- M. Frédéric Juillerat;
- M. Jean-François Vogel.

La présidence de la commission est confiée à M. Théo Gerber.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. François Vogel.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 janvier 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce chevaline pour la période 2026-2030:

- M. Jean-Marc Laville;
- M. Vincent Boillat;
- M^{me} Loriane Bögli;
- M. Thierry Theurillat.

La présidence de la commission est confiée à M. Jean-Marc Laville.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Vincent Boillat.

journalofficiel@lepays.ch

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 janvier 2026

Par arrêté, le Gouvernement

- a autorisé M. Roland Schweizer, né le 13 septembre 1967, originaire de Riggisberg (BE) et domicilié à Les Breuleux, à exercer le notariat.

Il est également autorisé à pratiquer des activités accessoires.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département des finances

Arrêté portant sur la reconduction des maîtres ramoneurs d'arrondissement dans leurs fonctions

Le Département des finances,

vu l'article 7, alinéa 4 de l'Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage du 18 novembre 2008,

arrête:

Article premier Les maîtres ramoneurs titulaires d'un arrondissement sont reconduits dans leurs fonctions pour la période administrative 2026 à 2030.

Arrondissement 1:

Maître ramoneur Kunz Silvère
1967, domicile entreprise Fontenais

Communes - localités: Boncourt, Bressaucourt, Buix, Bure, Chevenez, Cœuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Courtemaîche, Damphreux, Damvant, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Lugnez, Montignez, Réclère, Roche d'Or, Rocourt.

Arrondissement 2:

Maître ramoneur Braichet Gilles Jr.
1994, domicile entreprise Porrentruy

Communes - localités: Alle, Asuel, Beurnevésin, Boécourt, Bonfol, Charmoille, Epauvillers, Epiquerez, Fregiécourt, Glovelier, Miécourt, Montenol, Montfavergier, Montmelon, Ocourt, Pleujouse, Porrentruy, Saint-Brais, Saint-Ursanne, Seleute, Soubey, Vendlincourt.

Arrondissement 3:

Maître ramoneur Charmillot Gwenaël
1992, domicile entreprise Saignelégier

Communes - localités: Bassecourt, Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Le Peuchapatte, Les Pommerats, Saignelégier.

Arrondissement 4:

Maître ramoneur Chappuis David
1985, domicile entreprise Delémont

Communes - localités: Bourrignon, Châtillon, Courrendlin, Courtételle, Delémont (partie nord et est), Develier, Eder-

swiler, Mettembert, Moutier, Movelier, Pleigne, Saulcy, Soultce, Undervelier, Vellerat.

Arrondissement 5:

Maître ramoneur Charmillot Jean-Luc
1965, La Pâle 15, domicile entreprise Vicques

Communes - localités: Corban, Courchapoix, Courfaivre, Courroux, Delémont (partie sud et ouest), Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vermes, Vicques.

Art. 2 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

² Il est communiqué: à l'ECA Jura; à l'Association cantonale jurassienne des maîtres ramoneurs, par son président M. Charmillot Jean-Luc, Vicques; aux maîtres ramoneurs d'arrondissement; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 2 février 2026.

La ministre des finances: Rosalie Beuret Siess.

1) RSJU 875.11

Service de l'économie rurale

Recensement 2026 pour les paiements directs

Les documents ont été transmis aux exploitations agricoles du canton du Jura pour effectuer le recensement 2026.

Les contributions ne sont octroyées que sur demande. La saisie et la validation des données sur le site Acorda par la plate-forme www.agate.ch font office de demande des paiements directs et sont déterminantes pour le calcul des paiements directs.

Délais et principes à respecter

1. La date limite de validation des données sur Acorda est le 15 mars 2026.
Il n'est pas nécessaire de retourner la 1^{re} page signée du formulaire. C'est le formulaire pdf définitif qui est généré et qui se trouve sur Acorda qui sera pris en compte. Il est important de bien vérifier ce document après avoir terminé la saisie.
2. Comme l'année précédente, chaque parcelle doit être dessinée s'il s'agit de nouvelles parcelles ou de modifications de surface (fusion ou séparation de parcelles). La surface prise en compte pour le calcul des paiements directs sera la SAU calculée selon la mensuration officielle. Toutes les parcelles figurant sur le relevé des parcelles doivent être dessinées, y compris celles qui ont un code d'affectation 9xx, dont les surfaces de forêts qui font partie de l'exploitation.
3. Lors d'un changement d'exploitant, il sera tenu compte des nouveaux repreneurs pour autant que le formulaire de mutation disponible sur internet (www.jura.ch/ecr) ait été envoyé au Service de l'économie rurale. C'est la personne qui exploite au 31 janvier de l'année de contribution qui dépose la demande de paiements directs. Si par la suite il y a un changement d'exploitant et que ce changement est annoncé avant le 1^{er} mai, c'est le nouvel exploitant qui recevra les paiements directs, pour autant qu'il satisfasse aux exigences.
4. Après la récolte des cultures, les demandes de correction des annonces ne seront plus prises en compte.

Courtemelon, le 26 janvier 2026.

Le chef du Service de l'économie rurale ad intérim:
Christian Vernier.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 2 mars 2026, à 20h 00, à la salle de spectacles
(cinéma)**

Ordre du jour:

1. Accepter la proposition de l'assemblée des ayants droit d'utiliser une partie du pâturage communal à des fins non pastorales pour l'installation d'une décharge DTA provisoire dans le secteur « Sur-Angosse Nord Cerneux » pour une durée de 4 à 5 ans et la réalisation d'un passage sous-voie dans ce même secteur et prendre connaissance du projet; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 205000.– pour la mise en conformité de la rue des Marais; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et adopter le Règlement concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages de la Commune mixte des Breuleux.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat où il peut être consulté, tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 29 janvier 2026.

Conseil communal.

Courroux

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 26 janvier 2026, les plans suivants:

- Modification de peu d'importance du plan de zones « Parcelles N°s 152, 157, 162, 2384 et 2385 »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 5 février 2026.

Conseil communal.

Delémont

Arrêtés du Conseil de Ville du 26 janvier 2026

Tractandum N° 01/2026

Le crédit de 663000.– francs HT auto-financés par le fonds des déchets pour les frais à charge de la Municipalité de Delémont en vue de l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés est accepté.

Tractandum N° 02/2026

La demande d'autorisation et d'octroi de la compétence au Conseil communal pour la vente de l'immeuble de la parcelle Gygax N° 1862 sis à la rue des Moissons 2 pour un total de 1 120 000.– francs est acceptée.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 6 mars 2026

Au nom du Conseil de Ville

La présidente: Suzanne Maître-Schindelholz.

La secrétaire: Lucie Üncücan-Daucourt.

Fontenais

Entrée en vigueur

du règlement concernant la gestion des déchets et règlement tarifaire de la commune de Fontenais

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Fontenais le 8 décembre 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 22 janvier 2026.

Réuni en séance le 27 janvier 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 28 janvier 2026.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérante: Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Rénovation du bâtiment communal, aménagement du 1^{er} étage et combles en salle de séance, coin café, locaux d'archives. Ouverture de fenêtres en façade ouest. Assainissement énergétique partiel avec isolation intérieure ou périphérique. Remplacement de la production de chaleur au mazout par une pompe à chaleur, évacuation de la citerne. Construction d'une cage d'escalier extérieure avec ascenseur.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 339, sise à la Place de la Gare 1, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre CAB.

Dimensions: Longueur 22m20, largeur 20m72, hauteur totale 14m15.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi et couleur idem existant ou inchangé; toiture: Swisspearl tuiles plates couleur idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 2 février 2026.

Delémont

Requérant: Jolbat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description du projet: Démolition des bâtiments et garages existants sur les parcelles et construction d'un immeuble de 24 logements avec balcons; parking souterrain de 30 places; pose de 5 pompes à chaleur et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. Enlèvement des arbres existants et plantation de nouveaux arbres et arbustes.

Cadastre: Delémont. Parcelles N^{os} 1692 et 1677, sises à la Rue du Temple, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb

Dimensions: Longueur 37m95, largeur 34m47, hauteur 10m00, hauteur totale 13m50.

Genre de construction: Matériaux façades: éléments préfabriqués, couleur blanc-beige; toiture: plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 2 février 2026.

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: RJ Bât Immo Sàrl, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez. Auteur du projet: RJ Bât Construction Sàrl, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez.

Description du projet: Transformation d'une maison villageoise en petit immeuble de 3 appartements. Réfection totale de la toiture avec lucarne et velux, isolation périphérique, nouvelles ouvertures en façade, création d'un demi sous-sol. Aménagement de 2 terrasses pour les appartements (duplex) du rez-de-chaussée, aménagement d'une terrasse couverte dans la structure du bâti pour l'appartement des combles. Aménagement de 4 places de stationnement voiture et 1 place pour deux roues. Remplacement du système de chauffage à mazout

par une pompe à chaleur ext., panneaux solaires en toiture, 3 cheminées.

Cadastre: Chevenez. Parcelles N° 240 et 132, sises au lieu-dit Sur le Mont, Le Mont 137, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Article 76 RCC en vigueur (lucarne et velux); article 74 RCC en vigueur (fenêtres).

Dimensions: Longueur 17m21, largeur 11m74, hauteur 10m43, hauteur totale 10m43.

Genre de construction: Matériaux façades: murs pierre et TC avec isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois avec isolation en sarkling; tuiles TC marron; panneaux solaires: full black.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 2 février 2026

Moutier

Requérante: République et Canton du Jura, Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Description du projet: Mise aux normes, sécurisation et transformation/rénovation du bâtiment 30b.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 50, sise à la Rue du Château 30b, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UP14.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 5 février 2026.

Le Noirmont

Requérant: La Montre Hermès SA, Erlenstrasse 31A, 2555 Brügg. Auteur du projet: HRS Real Estate SA, Rue du Centre 172, 1025 Saint-Sulpice.

Description de l'ouvrage: **Modification du projet en cours de travaux** soit: aménagement d'une digue (mur antibélier) au nord et pose d'une nouvelle clôture (sécurisation du site), pose de containers provisoires à l'est et aménagements extérieurs en phase provisoire, modification de la hauteur des acrotères (bâtiment B), ajout de portes de secours supplémentaires en façades, modification de la gestion des eaux météoriques et petites modifications

intérieures + déplacement du local transformateur et pose d'un compacteur, selon dossier déposé.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3354. Affectation de la zone: En zone à bâtir, zone d'activités AAa. Plan spécial: La Calame.

Dérogrations requises: Article 9 PS La Calame (clôture dans la surface verte); article 20 PS La Calame (végétalisation dans la surface verte).

Dépôt public de la demande avec plans également au secrétariat de la Commune de Le Noirmont, Rue du Doubs 9, CP 233, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement **fixée au 9 mars 2026**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 février 2026.

Porrentruy

Requérant: Hana Immo AG Bâle, Reinacherstrasse 136, 4503 Basel. Auteur du projet: Obart Architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Description du projet: Construction de deux maisons mitoyennes avec couverts à voitures et terrasses. Installation de deux poêles et de deux PAC air/eau.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 927, sise à la rue Pré Tavanne, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MB.

Dimensions des deux maisons: Longueur 12m90, largeur 17m44, hauteur et hauteur totale 5m92; dimensions des couverts à voitures et terrasses: longueur 12m00 m, largeur 3m00 m et hauteur totale 2m74.

Genre de construction: Structure porteuse en métal, toitures et parois en bois; façades: crépi extérieur, couleur blanc cassé; toiture: végétalisée et pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 29 janvier 2026

Saulcy

Requérant: Hässig Christian, Bachweg 2, 8113 Boppelsen. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Église 19, 2800 Delémont.

Description du projet: Changement d'affectation sans travaux d'une résidence principale en résidence secondaire.

Cadastre: Saulcy. Parcelle N° 1230, sise à la rue La Racine 17, 2873 Saulcy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZAa.

Dérogration requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 5 février 2026.

Val Terbi / Corban

Requérants: Brêchet Julien et Clarice, Route Principale 29, 2824 Vicques. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, réduit extérieur et terrasse couverte; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et aménagement d'un accès en enrobé bitumineux; selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1550, sise à la rue Le Brue, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 12m74, largeur 10m77, hauteur 5m79, hauteur totale 7m79; couvert terrasse: 4m00 x 4m00 x 3m18; couvert à voitures avec réduit: 8m80 x 6m10 x 2m96.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, couleur blanc cassé; toiture: tuile terre cuite, couleur gris foncé; pompe à chaleur: Brötje BLW Split 6 P; panneaux solaires: 12 modules, type Vertex S TSM-NEG9R.28.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 9 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 30 janvier 2026.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ en retraite de la titulaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours, pour la Division lycéenne et la Division commerciale, un poste de

Bibliothécaire responsable (H/F) à 50%

Mission: Vous êtes en charge de la gestion et de la direction de la médiathèque du Lycée cantonal et de l'École de commerce de Porrentruy, ainsi que des écoles du secondaire II de Porrentruy. Vous accueillez le public cible et lui fournissez les informations, ressources et prestations nécessaires, tout en tenant compte des évolutions technologiques et des nouveaux usages en matière de documentation et d'information.

Profil: Au bénéfice d'un diplôme HES en information documentaire ou d'une formation jugée équivalente, vous disposez d'une solide maîtrise des outils numériques et des environnements collaboratifs. Doté d'un excellent sens de l'organisation et de la communication, vous savez animer et valoriser les collections, tout en collaborant efficacement avec les enseignants et les élèves. Vous assurez la gestion de l'équipe de la médiathèque avec rigueur et êtes à même de faire face aux sollicitations multiples inhérentes à un environnement scolaire dynamique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur info-documentaire III / Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2026.

Lieu de travail: Porrentruy.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Olivier Dubail, directeur de la Division lycéenne du CEJEF, tél. 032 420 36 80, ou par courriel à olivier.dubail@jura.ch.

Délai de postulation: 27 février 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite à la démission du titulaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal de première instance, un poste de

Juge suppléant-e entre 5 et 10%

Vos tâches: Vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal de première instance, autorité de première instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil: Vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines, en particulier des codes de procédure. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions. De

bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout. Vous savez faire preuve de flexibilité.

Informations complémentaires: Le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1; LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

La fonction de juge suppléant est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ). De même, le personnel de l'Administration cantonale ne peut exercer aucune fonction judiciaire (art. 7 de la Loi d'incompatibilité; RSJU 170.31).

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Délai de dépôt des candidatures: Jeudi 26 février 2026.

Entrée en fonction: Dès l'élection et la promesse solennelle par le Parlement.

Traitement: Selon le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1).

Contact: Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, **uniquement par courriel** à l'adresse suivante: secr.csm@jura.ch

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal, M. Pascal Chappuis, qui préside le CSM (tél. 032 420 33 00).

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de Courroux le poste de

Directeur ou directrice d'école primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP. Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Courroux.

Taux d'activité: Direction: 17 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 février 2026** et comporter la mention « Postulation Direction EP Courroux ».

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire de Moutier le poste de

Directeur ou directrice d'école secondaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Master HEP. Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Moutier.

Taux d'activité: Direction: 27,5 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:
Directeur-trice d'école II / classe 20.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 février 2026** et comporter la mention « Postulation Direction ES Moutier ».

Marchés publics

Adjudication

Type de procédure: Ouverte.

Objet: 6229CA000_Pont sur l'Erveratte, Pleujouse
Remplacement de l'ouvrage

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse)

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse)

Adjudicataire

Soumissionnaire: Germain Comte S.A.
Route de Moutier 93, 2800 Delémont (Suisse)

Date de la décision d'adjudication: 19.12.2025

Accords internationaux: Non

Genre de marché: Travaux de construction

Objet et étendue du marché:

Terrassements: 450 m³
Micropieux, diamètre forage ø 150 mm, 35 pc,
L = 10 à 12 m: 400 m
Béton coulé sur place: 95 m³
Coffrages: 170 m²
Armatures: 15 to
Étanchéité: 75 m²
Asphalte: 15 to
Tablier en CFUP, éléments préfabriqués: 90 m²
Adaptation des raccordements routiers: 205 m²

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45220000 - Travaux d'ingénierie et de construction

Adjudication

Type de procédure: Ouverte.

Objet: RC 247.4 / Porrentruy - Bure / 6242PT450_Pont de la Casse - Assainissement de l'ouvrage

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse)

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, 2800 Delémont (Suisse)

Adjudicataire

Soumissionnaire: Germain Comte S.A.
Route de Moutier 93, 2800 Delémont (Suisse)

Date de la décision d'adjudication: 11.12.2025

Accords internationaux: Non

Genre de marché: Travaux de construction

Objet et étendue du marché:

Quantités principales:
CFUP coulé (sorte UA): 57 m³
Béton: 95 m³
Asphalte coulé de protection: 73 to
Asphalte coulé routier: 45 to
Armatures: 20 to
Terrassement: 540 m³
Remblayage: 505 m³
Blocs calcaire (0,8-1,5 t): 24 p

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45221100 - Travaux de construction de ponts